## Changes in Committee Membership

Notice having been filed with the Clerk of the House pursuant to Standing Order 69(4)(b), membership of Committees was amended as follows:

Mr. Paproski for Mr. McLean on the Standing Committee on Communications and Culture.

Mr. Halliday for Mr. Mitges on the Standing Committee on Public Accounts.

## Returns and Reports Deposited with the Clerk of the House

The following paper having been deposited with the Clerk of the House was laid upon the Table pursuant to Standing Order 46(1), namely:

By Mr. Pepin, a Member of the Queen's Privy Council,—Capital Budget of the Canada Ports Corporation for the year 1983, pursuant to subsection 70(2) of the Financial Administration Act, chapter F-10, R.S.C., 1970, together with a copy of Order in Council P.C. 1983-1400, dated May 12, 1983, approving same. (English and French).—Sessional Paper No. 321-1/155B. (Deemed referred to the Standing Committee on Transport).

Whereupon, at 6.00 o'clock p.m., Madam Speaker adjourned the House until tomorrow at 2.00 o'clock p.m., pursuant to Standing Order 2(1).

## Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 69(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Paproski en remplacement de M. McLean sur la liste des membres du Comité permanent des communications et de la culture.

M. Halliday en remplacement de M. Mitges sur la liste des membres du Comité permanent des comptes publics.

## États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au Greffier de la Chambre, est déposé sur le Bureau de la Chambre, conformément aux dispositions de l'article 46(1) du Règlement, savoir:

Par M. Pepin, membre du Conseil privé de la Reine,—Budget d'immobilisations de la Société canadienne des ports, pour l'année 1983, conformément à l'article 70(2) de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970, ainsi que copie de l'arrêté en conseil C.P. 1983-1400, en date du 12 mai 1983, approuvant ce budget. (Textes français et anglais).—Document parlementaire n° 321-1/155B. (Réputé déféré au Comité permanent des transports).

Sur ce, à dix-huit heures, Madame le Président ajourne la Chambre jusqu'à demain, à quatorze heures, en conformité des dispositions de l'article 2(1) du Règlement.